



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte Administratif du Syndicat Mixte – Année 2020
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 21 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 1 – 16/03/2021	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nèfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES BEFFARA (T) – ROLLAND (T) – CABRERA (T) – BRETON (T) – RIVES (S) – F. OLIVE (S)
MM CHIVILO (T) – GARCIA (T) – MOLY (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – FERRAND (T) – ALIS (T) – MAGDALOU (S) – HARIBOU (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – BOTTEIN (T) – D. OLIVE (T)

Excusés : MMES MALHERBE – BOHÈR
MM R. OLIVE- MEDINA – PLA – GALAN – BATAILLE -PLANAS – LOPEZ - PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1^{er} Vice-président soumet à l'examen du Comité Syndical le Compte Administratif 2020 qui retrace de manière exhaustive les opérations de dépenses et de recettes réalisées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2020.

Celui-ci est consultable pour les membres du Syndicat Mixte sur l'Intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou sur simple demande auprès du Syndicat Mixte.

En voici une synthèse (les montants présentés ici sont arrondis à l'euro près inférieur).

Les recettes 2020

Les recettes nouvelles 2020 du Syndicat Mixte, investissement et fonctionnement confondus, s'élèvent à 308 282 €. Le tableau suivant détaille les recettes 2020 (opérations réelles).

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Cotisations statutaires	185 999 €		185 999 €
Aides et Subventions	104 165 €	6 005 €	110 170 €
FCTVA		9 751 €	9 751 €
Autre	2 360 €		2 360 €
TOTAL	292 525 €	15 756 €	308 282 €

Tableau 1 : Les recettes nouvelles pour l'exercice 2020

Il est à noter que les aides de l'Agence de l'Eau sont en forte baisse en 2020, par rapport à 2019 (- 140 000 €). Ceci s'explique par deux éléments : le montant des aides 2019 était exceptionnellement élevé en raison d'un rattrapage des aides attendues les années précédentes. A l'inverse, certaines aides attendues initialement en 2020 seront finalement apportées en 2021.

Les dépenses 2020

Les dépenses de l'exercice 2020, fonctionnement et investissement confondus, s'établissent à 338 175 € (opérations réelles). Le tableau suivant détaille ces dépenses.

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Charges courantes « de structure »	45 873 €		45 873 €
Prestations externalisées	55 802 €		55 802 €
Charges de personnel	228 190 €		228 190 €
Immobilisations incorporelles		269 €	269 €
Immobilisations corporelles		7 588 €	7 588 €
Travaux pour tiers		450 €	450 €
TOTAL	329 867 €	8 308 €	338 175 €

Tableau 2 : Postes de dépense pour l'exercice 2020

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020 appellent les remarques suivantes :

- Les prestations techniques externalisées ainsi que les investissements sont en baisse significatives par rapport à l'année 2019. Ceci s'explique par le contexte sanitaire et par les recettes en baisse.
- Les charges de personnel sont en légère baisse par rapport à l'année 2019 notamment en raison de l'allègement de certaines charges.

Bilan

Les résultats d'exécution du Budget Principal 2020 s'établissent comme suit :

Libellés	Résultat de l'exercice 2020	Reprise résultats antérieurs (2019)	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Total	- 29 893 €	128 374 010€	98 480 €

En clôture, le Budget Principal du Syndicat Mixte dégage un excédent de 98 480 € repartit de la manière suivante entre les sections d'investissement et de fonctionnement

Section d'investissement	33 769 €
Section de fonctionnement	64 711 €
Total	98 480 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 par section

Pour terminer le 1er Vice-président expose que dès lors, lorsque l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales se réunit par visioconférence ou par audioconférence pour adopter le budget (droit dérogatoire issu de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 remis en vigueur par la loi du 14 novembre 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence fixé au 16 février 2021), la délibération approuvant le Compte Administratif 2020 ainsi que les documents budgétaires annexés seront signés uniquement par le président de séance. Pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, la signature des autres élus, participant à la séance en visioconférence, constituant une formalité impossible.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation du Compte Administratif 2020 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion ;
- **APPROUVE** le présent Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2020.

Conformément aux textes en vigueur, le 1^{er} Vice-président à quitter la visioconférence au moment du vote. Le 2^{ème} Vice-président n'étant pas en capacité, pour des raisons techniques, de procéder au vote, il laisse le soin à la 3^{ème} Vice-présidente, Mme Marie CABRERA, de procéder au vote du Compte Administratif 2020.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LA 3^{ème} VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE**

MARIE CABRERA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte de Gestion du Syndicat Mixte - Année 2020
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 21 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 - 16/03/2021	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairac, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillat, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES BEFFARA (T) - ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - RIVES (S) - F. OLIVE (S)
MM CHIVILO (T) - GARCIA (T) - MOLY (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - FERRAND (T) - ALIS (T) - MAGDALOU (S) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - BOTTEIN (T) - D. OLIVE (T)

Excusés : MMES MALHERBE - BOHER
MM R. OLIVE- MEDINA - PLA - GALAN - BATAILLE - PLANAS - LOPEZ - PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1^{er} Vice-président expose que le Compte de Gestion 2020, document rédigé par la Paierie Départementale, présente l'ensemble des opérations réalisées par le Syndicat Mixte pour l'année 2020.

Il est consultable pour les membres du Syndicat Mixte sur l'intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou sur simple demande auprès du Syndicat Mixte.

Il est présenté en comité Syndical pour approbation afin de clôturer définitivement toutes les opérations de l'année 2020.

~ ~ ~ ~ ~

En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2020 ;
- **ARRETE ET APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 du receveur.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{er} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**


NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Budget Primitif 2021
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 21 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 3 - 16/03/2021	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES BEFFARA (T) - ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - RIVES (S) - F. OLIVE (S)
 MM CHIVILO (T) - GARCIA (T) - MOLY (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - FERRAND (T) - ALIS (T) - MAGDALOU (S) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - BOTTEIN (T) - D. OLIVE (T)

Excusés : MMES MALHERBE - BOHER
 MM R. OLIVE- MEDINA - PLA - GALAN - BATAILLE - PLANAS - LOPEZ - PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1^{er} Vice-président expose au Comité Syndical que le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses pour une année donnée. Il est préparé par l'exécutif et doit être approuvé par un vote en Comité Syndical. Réalisé de manière prévisionnelle, le Budget Primitif peut être complété ou modifié en cours d'année, après approbation du Comité Syndical (budget complémentaire, décision modificative).

Sur le plan comptable, il se décompose en deux parties principales :

- La section de fonctionnement : schématiquement, cette section regroupe l'ensemble des opérations courantes de gestion, en recettes et en dépenses (participations statutaires, subventions, charges de personnels, etc.)
- La section d'investissement : schématiquement, cette section comprend les recettes et dépenses liées aux investissements, c'est-à-dire aux opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité (biens immobiliers, véhicules, matériels informatiques et techniques, etc.).

Présentation générale du Budget Primitif 2021

Le Budget Primitif 2021 soumis aujourd'hui au vote est présenté conformément à l'instruction comptable M14. En reprenant les résultats de l'exercice antérieur en section d'investissement et en section de fonctionnement, il s'équilibre en mouvement réel à un montant total de 522 681,69 €.

La balance en mouvement réel se présente de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section Investissement	65 428,09 €	49 969,12 €
Section Fonctionnement	457 253,60 €	472 712,57 €
	522 681,69 €	522 681,69 €

Dans sa globalité, le Budget Primitif 2021 est en hausse par rapport à celui de 2020.

Détail du Budget Primitif 2021

Dans le détail, le Budget Primitif 2021 est construit de la manière suivante (les montants présentés ci-après sont arrondis à l'euro inférieur) :

Les recettes

Les recettes prévisionnelles 2021 sont les suivantes :

- Cotisations Statutaires : le montant global, s'élève à 185 999 €
- Les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional : investissement et fonctionnement confondus, elles sont estimées à 235 000 €.
- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) évalué à 1 200 €.
- L'excédent de l'année 2020, qui s'établit à 98 480 € (investissement et fonctionnement confondus)
- Autre : 2002 €

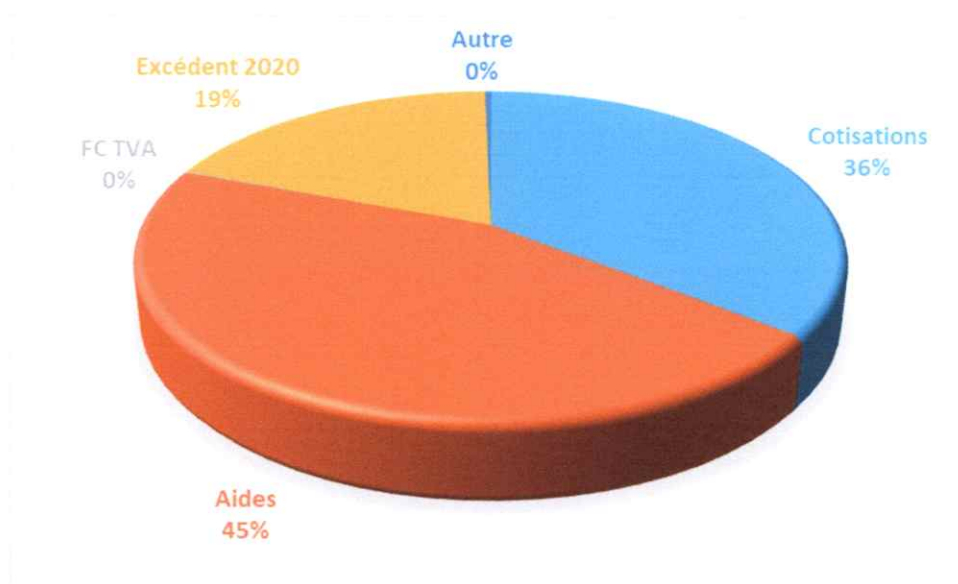


Figure 1 : Répartition des recettes prévues pour l'année 2021 (investissement et fonctionnement confondus)

Les cotisations statutaires restent inchangées par rapport à l'année passée.

Les aides attendues en 2021 sont en hausse significative par rapport à l'année 2020. Il s'agit d'un élément conjoncturel : certaines aides initialement attendues pour 2020 doivent finalement être perçues en 2021.

Le tableau suivant présente la répartition des recettes entre section de fonctionnement et d'investissement (opérations réelles) :

Recettes - Investissement	
Excédent année 2020 reporté (001)	33 769 €
FC TVA (chap. 10)	1 200 €
Subventions (chap. 13, et 4582)	15 000 €
Recettes - Fonctionnement	
Excédent année 2020 (Chap. 002)	64 711 €
Cotisations statutaires (Chap. 74)	185 999 €
Aides et subventions (Chap. 74)	220 000 €
Autre (Chap. 013 et 75 et 77)	2 002 €
TOTAL	522 681 €

Répartition des recettes par chapitre

Les dépenses

Les dépenses constituant le Budget Primitif 2021 se répartissent comme suit :

- Charges courantes « de structures » : 53 600 €
- Prestations « techniques » externalisées: 154 000 €
- Charges de personnel : 244 000 €
- Imprévu (fonctionnement et investissement) : 8 566 €
- Autres : 15 €
- Immobilisations (investissements) : 26 500 €
- Dépenses pour tiers (investissements) : 36 000 €

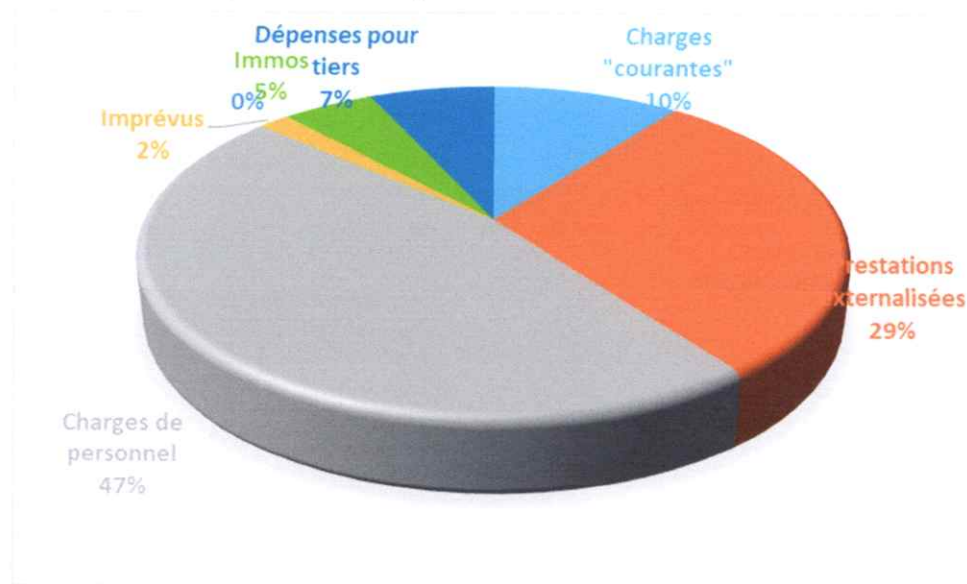


Figure 2 : Répartition des dépenses prévues pour l'année 2021 (investissement et fonctionnement confondus)

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses entre section de fonctionnement et section d'investissement (opérations réelles).

Dépenses - Investissement	
Immo. incorporelles (Chap. 20)	2 500€
Immo. corporelles (chap. 21)	24 000€
Opération pour compte de tiers (chap. 45)	36 000€
Imprévus (Chap. 020)	2 928€
Dépenses - Fonctionnement	
Charges de structures (Chap. 60, 61, 62)	53 600 €
Prestations externalisées (Chap. 61, art.611 et 617)	154 000 €
Charges de personnel (Chap. 74)	244000 €
Imprévus (chap. 022)	5 638 €
Autre (chap. 65)	15 €
TOTAL	493 875 €

Répartition des dépenses par chapitre

En termes de dépenses, le Budget Primitif présenté ici se caractérise par rapport à celui de 2020 par :

- Un budget élevé alloué aux prestations techniques externalisées permettant de solder des actions initiées en 2019 et 2020 et d'en initier de nouvelles
- Une forte hausse des dépenses d'investissement liée à une reprise des travaux pour tiers (rebouchage et mise aux normes des forages).

Pour terminer le 1er Vice-président expose que dès lors, lorsque l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales se réunit par visioconférence ou par audioconférence pour adopter le budget (droit dérogatoire issu de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 remis en vigueur par la loi du 14 novembre 2020 jusqu'à la fin de l'état d'urgence fixé au 16 février 2021), la délibération approuvant le Budget Primitif 2021 ainsi que les documents budgétaires annexés seront signés uniquement par le président de séance. Pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, la signature des autres élus, participant à la séance en visioconférence, constituant une formalité impossible.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Syndicat Mixte 2021 tel qu'il est présenté dans le document ci-joint.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{er} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**



NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET Rapport d'Activité 2020 du Syndicat Mixte des nappes

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 21

Votants : 27

Pour : 27 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Délib. 4 - 16/03/2021

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN

Le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES BEFFARA (T) - ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - RIVES (S) - F. OLIVE (S)

MM CHIVILO (T) - GARCIA (T) - MOLY (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - FERRAND (T) - ALIS (T) - MAGDALOU (S) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - BOTTEIN (T) - D. OLIVE (T)

Excusés : MMES MALHERBE - BOHER

MM R. OLIVE- MEDINA - PLA - GALAN - BATAILLE -PLANAS - LOPEZ - PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1^{er} Vice-président expose que chaque année le Rapport d'Activité de l'année écoulée est élaboré et présenté en Comité Syndical

Le Rapport d'Activité 2020 est disponible pour les membres du Comité Syndical sur l'intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou en format papier sur simple demande.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation du Rapport d'Activité 2020 du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION
LE 1^{er} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**


NICOLAS GARCIA .

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Avis du Syndicat Mixte sur le projet du SDAGE 2022-2027	
Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 21 Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 5 - 16/03/2021	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le	

L'an deux mille vingt et un, le seize mars, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

Présents : MMES BEFFARA (T) - ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - RIVES (S) - F. OLIVE (S)
 MM CHIVILO (T) - GARCIA (T) - MOLY (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - FERRAND (T) - ALIS (T) - MAGDALOU (S) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - BOTTEIN (T) - D. OLIVE (T)

Excusés : MMES MALHERBE - BOHER
 MM R. OLIVE- MEDINA - PLA - GALAN - BATAILLE - PLANAS - LOPEZ - PACULL

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE

~~~~~

Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose que Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) constitue le socle de la politique de gestion de l'eau à l'échelle du territoire Rhône Méditerranée et Corse. Instrument de planification, il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau sur l'ensemble de ce territoire.

Ces orientations fondamentales sont appelées à être déclinées au niveau local. Concernant les nappes de la plaine du Roussillon, ce travail sera réalisé au travers du SAGE.

Réalisé pour une période de 6 ans, le SDAGE en vigueur actuellement s'achèvera au 31/12/2021. Le prochain SDAGE (période 2022-2027) est en cours d'élaboration. Les structures de gestion sont appelées à donner leur avis concernant le projet de SDAGE. Ce dernier vient d'être mis en consultation, jusqu'au mois de juin 2021 (documents téléchargeables à l'adresse suivante <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-des-assembleespartenaires-institutionnels-sur-les-projets-de-sdage-et-de-programme-des>). Etant donnée l'importance du document faisant au total plus de 1 000 pages (SDAGE, annexes, Programme de mesure) un temps d'analyse technique est nécessaire. C'est pourquoi il est proposé de déléguer au Bureau de rendre un avis sur ce document dans les prochaines semaines.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DELEGUE** au Bureau du Syndicat Mixte l'émission d'un avis concernant le projet de SDAGE 2022-2027.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION  
LE 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

|                                                                                                                                                                                       |                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>OBJET</b>                                                                                                                                                                          | <b>Mise en place d'un « baromètre » sur l'eau souterraine dans la plaine du Roussillon</b>                   |
| <b>Nombre de Conseillers en exercice :</b><br><b>Présents : 21</b><br><b>Votants : 27</b><br><b>Pour : 27      Contre : 0      Abstention : 0</b><br><br><b>Délib. 6 - 16/03/2021</b> | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |

**L'an deux mille vingt et un, le seize mars**, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Claira, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents :** MMES BEFFARA (T) - ROLLAND (T) - CABRERA (T) - BRETON (T) - RIVES (S) - F. OLIVE (S)  
MM CHIVILO (T) - GARCIA (T) - MOLY (T) - DURAND (T) - GOT (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - FERRAND (T) - ALIS (T) - MAGDALOU (S) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - BOTTEIN (T) - D. OLIVE (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - BOHER  
MM R. OLIVE- MEDINA - PLA - GALAN - BATAILLE - PLANAS - LOPEZ - PACULL

**Absents ayant donné pouvoir :**

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose que l'information et la sensibilisation constituent une mission fondamentale du Syndicat Mixte et que c'est l'un des 4 objets défini dans ses statuts. En 2019-2020, le Syndicat Mixte a défini un plan de communication visant notamment à faciliter la mise en œuvre du SAGE. L'une des actions inscrites est la mise en place d'un « baromètre » concernant l'eau souterraine dans la plaine du Roussillon.

Il s'agit de réaliser une enquête par sondage d'opinion pour apprécier les connaissances et les attentes du grand public et les sensibiliser aux enjeux liés aux nappes et aux économies d'eau. Une dizaine de questions seraient ainsi définies concernant l'origine de l'eau du robinet, les principaux moyens d'économie etc. Les objectifs de cette action sont triples :

- Apprécier l'importance que le grand public accorde à la gestion de l'eau et les connaissances qu'il en a
- Orienter et Prioriser les actions de communication du Syndicat Mixte
- Réaliser une sensibilisation du grand public sur les nappes et les actions d'économies d'eau par diffusion du résultat de cette enquête dans la presse locale.

Cette enquête a vocation à être répétée tous les 3 à 5 ans afin d'apprécier l'évolution et l'efficacité des différentes actions de communication réalisées. Il s'agirait ici du « point zéro » correspondant à la première année pleine de mise en œuvre du SAGE

Le coût de cette étude est estimé à 10 000 € T.T.C. et elle est susceptible d'être aidée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour réaliser cette action de sensibilisation et d'information ;
- **DELEGUE** à la Présidente la rédaction du cahier des charges, la préparation et l'exécution du marché sur la base des éléments indiqués dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter l'Agence de l'Eau et la Région pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION  
LE 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                                                            | Etude des liens entre la Têt et les nappes entre Néfiach et le Soler                                                                                                            |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <p><b>Nombre de Conseillers en exercice :</b><br/> <b>Présents :</b> 21<br/> <b>Votants :</b> 27<br/> <b>Pour :</b> 27      <b>Contre :</b> 0      <b>Abstention :</b> 0</p> <p><i>Délib. 7 - 16/03/2021</i></p> | <p>Certifié exécutoire<br/>           Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br/>           Le<br/>           Par porteur<br/>           Publié le<br/>           Notifié le</p> |  |

**L'an deux mille vingt et un, le seize mars**, le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Féliu d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, en visioconférence à la Salle PAMS, Hôtel du Département à Perpignan, sous la Vice-présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents :** MMES BEFFARA (T) – ROLLAND (T) – CABRERA (T) – BRETON (T) – RIVES (S) – F. OLIVE (S)  
 MM CHIVILO (T) – GARCIA (T) – MOLY (T) – DURAND (T) – GOT (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – FERRAND (T) – ALIS (T) – MAGDALOU (S) – HARIBOU (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – BOTTEIN (T) – D. OLIVE (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE – BOHER  
 MM R. OLIVE- MEDINA – PLA – GALAN – BATAILLE -PLANAS – LOPEZ - PACULL

**Absents ayant donné pouvoir :**

- Mme MALHERBE à M. GARCIA
- M. R. OLIVE à Mme ROLLAND
- M. MEDINA à M. GOT
- M. PLA à Mme CABRERA
- M. GALAN à M. MAGDALOU
- Mme BOHER à M. D. OLIVE



Le 1<sup>er</sup> Vice-président expose que le lit du fleuve Têt s'est largement enfoncé au cours du XX<sup>ème</sup> siècle dans la plaine du Roussillon. Cette incision fait suite à de nombreux aménagements (digues, gués etc.). Elle est maximale entre Néliach et Le Soler où localement elle a pu atteindre 6 m. Sur certains tronçons le fleuve est en contact direct avec les marnes Pliocène. Cette incision peut avoir des conséquences sur les nappes quaternaires mais également Pliocène. Ces dernières sont en effet fortement captives sur ce secteur et il y a un potentiel risque de drainage des nappes Pliocène si le toit imperméable venait à être érodé.

Afin d'apprécier ce risque, le Syndicat Mixte a réalisé dès 2014 deux piézomètres dans ce secteur. Après plusieurs années de suivi, les techniciens ont consigné leur conclusion dans le rapport qui vous est présenté aujourd'hui. Il est consultable sur l'intranet du Syndicat Mixte ([www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr)) ou en format papier sur simple demande.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de la présentation du Rapport technique présentant les liens entre la Têt et les nappes plio-quaternaire entre Néliach et le Soler.

Fait et délibéré à Perpignan, le 16 MARS 2021

**POUR LA PRESIDENTE ET PAR DELEGATION  
LE 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**

